

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Date de convocation :
29 novembre 2018

Date d'affichage :
29 novembre 2018

Nombre de délégués :

En exercice : 57
Présents : 38
Pouvoirs : 04
Absents ou excusés : 15

Objet :

Répartition des crédits du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (F.A.C.É.) - correctif

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunions de la Cave de Labastide-de-Lévis, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, Mme BOUSQUET, MM. ALRAN, CABOT, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, BIAU, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, BOZZO, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. BIAU
- M. MARIGO a donné pouvoir à M. COLOM
- M. MAHOUX a donné pouvoir à M. REYJAUD,
- M. BIEZUS a donné pouvoir à M. MAYNADIER

Membres excusés : MM. BARROU, ESPITALIER, CHAMAYOU, SOULA, BERTHIER, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, FARENC, ESCANDE, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, JACQUET.

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) a notifié au SDET le montant de la dotation départementale pour le Tarn ainsi que sa répartition par sous-programme au titre de l'année 2018.

Les montants des dotations obtenues figurent dans le tableau ci-après :

| Sous-Programme | Montant de la dotation départementale du FACÉ |
|-----------------------------|---|
| Renforcement | 4 132 000,00 € |
| Extension | 1 033 000,00 € |
| Enfouissement | 714 000,00 € |
| Sécurisation fils nus | 750 000,00 € |
| Sécurisation faible section | 1 538 000,00 € |

Par application de l'article 34 de la loi n°2003-8 du 03 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, le SDET est chargé de la répartition de cette enveloppe entre les différents maîtres d'ouvrages du département.

Une commission a été constituée à cet effet. Elle s'est réunie le 02 octobre 2018 et propose au comité syndical de répartir comme suit la dotation octroyée au Département du Tarn :

| Maîtres d'ouvrages | Montant de la dotation par sous-programme | | | | |
|---|---|-----------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| | Renforcement | Extension | Enfouissement | Sécurisation fils nus | Sécurisation fils nus faible section |
| SDET | 3 954 500,00 € | 848 000,00 € | 714 000,00 € | 530 000,00 € | 1 413 000,00 € |
| SIE de TANUS | 50 000,00 € | / | / | 220 000,00 € | / |
| SIE du CARMAUSIN | 127 500,00 € | 105 000,00 € | / | / | 125 000,00 € |
| ESL Pays de Cocagne | / | 80 000,00 € | / | / | / |
| RME de St-Paul Cap de Joux | / | / | / | / | / |
| Dotation totale par sous-programme | 4 132 000,00 € | 1 033 000,00 € | 714 000,00 € | 750 000,00 € | 1 538 000,00 € |

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la répartition de l'enveloppe du FACE entre les différents maîtres d'ouvrage du département telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
 A Albi, 17 décembre 2018

Le Président,

 A. ASTIÉ

La présente délibération annule et remplace celle, portant le même objet, reçue en Préfecture le 9 octobre 2018.